

" des Lacs	2 déc. au 14 oct.
" grise (grosse).....	" "	1er avril au 30 sept.
" saumonée.....	1er déc. au 31 oct.	16 déc. au 14 oct.
Saumon pris au filet.....	2 mai au 1er août.....
" à la ligne.....	2 fév. au 14 août.....
Saumon d'eau fermée.....	1er déc. au 15 oct.
Lunge.....	" "
Tuladi.....	" "
Éturgeon.....	Toute l'année.....	16 juin au 14 mai.....
Ouananiche.....	2 déc. au 14 sept.....
Poisson blanc.....	1er déc. au 31 oct.	2 déc. au 9 nov.....	16 déc. au 4 oct.....
Eperlans.....	2 juill. au 31 mai.....	2 juill. au 31 mai.
Huitres.....	23 sept. au 31 mai.....	23 sept. au 31 mai.
Il est défendu de se servir de chiens.....	De les laisser courir après la clôture de la saison.	Chasse du chevreuil du 1er nov. au 20 oct., ou les laisser courir après la clôture de la saison.
Le montant de gibier qu'une personne peut tuer ou prendre dans une même saison ne doit pas excéder.	Deux chevreuils, un orignal, renne ou caribou.	1 orignal, 2 chevreuils, 2 caribous.	3 orignaux, 3 élans, 3 caribous, 3 chevreuils, 20 dans une journée de perdrix, coqs de bruyère, poules de prairie et de faisans.
Gaspillage de gibier--chasse le dimanche.	La chasse le dimanche est défendue. Gaspillage de pêche est illégal.	Le gaspillage de la chair du gibier ou la destruction des peaux sont illégaux.
Licences de chasse pour les non-résidents.	\$25	\$25	\$15 pour 15 jours; doivent être les invités d'un club ou d'un résident.
Pêche--Licence pour pêcher sur le lac Nepigon, Ont.—2 semaines, \$15.00; 3 semaines, \$20.00; 4 semaines, \$25.00; pour les personnes résidant en Canada, \$5.00 pour 2 semaines et \$10.00 pour 4 semaines.	Pour les résidents, \$2.00 pour chasser le chevreuil, \$2.00 pour l'orignal, renne et le caribou, \$5.00 pour pêcher, \$5.00 par ligne (non-résidents)	Pour pêcher pendant un mois, \$10.00; 2 mois, \$15.00; 3 mois, \$20.00.